



Affichage environnemental : Lancement d'une phase d'expérimentation à l'échelle européenne

En France le Grenelle de l'Environnement a initié le développement de méthodologie de calcul de l'empreinte environnementale des produits de consommation pour l'affichage environnemental de ces derniers.

Alors que la généralisation de cet affichage est envisagée en France, la Commission Européenne a annoncé vouloir initier une phase d'expérimentation de trois ans des méthodologies de calcul de l'impact environnemental des biens de consommations mais également des organisations. Le but de cette initiative est d'harmoniser au niveau international les méthodes de calculs pour l'analyse de l'empreinte environnementale des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie, ce qui permettra de réduire les coûts et les charges administratives pour les entreprises. Ce projet est établi dans le cadre de la construction d'un marché unique pour les produits « verts ».

Ainsi, deux guides méthodologiques ont été publiés le 9 Avril 2013 en collaboration avec le Centre commun de recherche de la Commission et les pays membres. Ils contiennent respectivement des principes méthodologiques de calcul de l'empreinte environnementale pour les produits et pour les organisations, consultables dès aujourd'hui. Ces documents comprennent également des recommandations pour la communication des résultats d'empreinte environnementale des produits et organisations.

Ces recommandations en termes d'utilisation des méthodes et de communication, permettront d'obtenir en résultats des études, des informations fiables et comparables pour chacune des catégories de produit ou de service concernées.

La période de trois ans proposée par la Commission Européenne va donc constituer une expérimentation de ces deux référentiels sous la forme de démarches volontaires de la part des entreprises ou des organisations européennes ou hors UE. Les conclusions tirées permettront de dire si ces méthodologies sont utilisables dans le marché unique pour les produits « verts ».

L'objectif de cette période est également de permettre aux entreprises ou aux organisations de proposer des référentiels sectoriels ou guides spécifiques d'une typologie de produit ou de service. Cette démarche se rapproche de celle menée par la plateforme ADEME-AFNOR depuis 2009 en France. Pour réaliser ces référentiels sectoriels, un appel à volontaires sera publié par la Commission Européenne en Avril 2013. Il concernera l'ensemble des acteurs de l'affichage environnemental : entreprises, organisations. Il ne se limite pas aux acteurs européens, mais est également ouvert aux intervenants de pays hors UE. Une phase de sélection fera suite à cet appel à partir du mois de Juillet 2013 pour le démarrage de la phase d'expérimentation en Septembre 2013.

Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/environment/eussd/smgp/index.htm>